



Catalogue des cours ouverts aux étudiants en échange international en Droit.

Les descriptifs ne sont qu'indicatifs. Des modifications des contenus sont possibles à l'initiative des enseignants.

Description given is purely indicative. Amendments to the content of the course are possible at the initiative of the teaching staff.

Licence Droit 1^{re} année Semestre 1 :

Droit Constitutionnel 1 :

Cet enseignement est consacré à la théorie générale de la démocratie moderne. Cela suppose au préalable l'étude du pouvoir politique, de l'Etat (origine, définition, les formes de l'Etat), et des formes de gouvernement (classifications anciennes et contemporaines). La démocratie moderne c'est une conception démocratique de la souveraineté (souveraineté nationale, souveraineté populaire), c'est la mise en place d'une démocratie représentative, ou semi-directe ou semi-représentative, sur la base du droit de suffrage avec la mise en œuvre de différents systèmes électoraux et l'intervention des partis politiques. La démocratie moderne, c'est aussi l'organisation du pouvoir sur la base d'une constitution : - notion, - élaboration et révision, - autorité de la constitution (principe et formes du contrôle de constitutionnalité des lois). L'organisation du pouvoir est conçue sur le principe de la séparation des pouvoirs. D'où la distinction opposant les régimes de séparation des pouvoirs (régime présidentiel et régime parlementaire) aux régimes de confusion des pouvoirs (régime d'assemblée et variantes monocratiques).

Constitutional Law 1 :

This course is dedicated to the general theory of modern democracy. The notion of political power, of the State (origins, definition, forms), the forms of government (old and contemporary classifications) will be studied. Modern democracy is a modern conception of sovereignty (national sovereignty, popular sovereignty), it is the implementation of representative democracy, or semi-direct or semi-representative democracy, on the basis of the right to vote, with different electoral systems being put in place and the intervention of political parties. Modern democracy is also the organization of power on the basis of a constitution: notion, elaboration and amendment, authority of the constitution (principle and forms of constitutional review of statute law). The organization of power is based on the principle of separation of powers. Hence, the opposition between different regimes based on this principle (presidential and parliamentary regimes) and those which are based on confusion of powers (assembly regime and monocratic regimes).

Droit privé et théorie générale du droit :

Ce cours a pour objet de donner aux étudiants leurs premiers éléments de connaissance de juriste. Il traite ainsi dans un premier temps des sources du droit (dit "objectif"), et plus spécifiquement des sources du droit privé : ses sources internes (la Constitution, la loi, la coutume, la jurisprudence...) aussi bien qu'internationales (les traités internationaux, spécialement la Convention européenne des droits de l'homme et des citoyens, et le droit de l'Union européenne). Dans un second temps le cours s'intéresse aux conditions dans lesquelles naissent, vivent, s'exercent les droits (dits "subjectifs") auxquels le droit privé se rapporte, ainsi qu'à un examen de leur nature et de leur contenu. Cette seconde partie de cours comprend des développements sur la distinction des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux, sur le droit au respect de la vie privée, sur la distinction de l'acte juridique et du fait juridique, ou concernant tout simplement les personnes (tantôt physiques, tantôt morales) qui peuvent être titulaires de ces droits.

**Private law and general theory of Law :**

This course aims at giving students their first elements of knowledge as lawyers. The course will first cover sources of Law and more specifically of private law: internal sources (constitution, statute law, custom and case-law) as well as international sources (international treaties, in particular the European Convention on Human Rights and EU Law).

Then, the course will analyse the conditions in which subjective rights, related to private law, appear and are exercised as well as their nature and content. This second part of the course contents developments as to the distinction between property rights and non-pecuniary rights, respect for private life, distinction between legal act and legal fact etc.

Histoire du droit et des institutions publiques :

Le cours analyse les institutions politiques et les constitutions de la France chronologiquement de 1789 à 1848. L'introduction constitue une présentation des institutions de l'Ancien Régime et des tensions sociales à la veille de la Révolution. Le cours comporte ensuite trois parties. La première partie est consacrée à la période révolutionnaire (1789-1799) avec son cycle d'instabilité et sa succession de constitutions. La seconde partie est consacrée à la période napoléonienne (1799-1814) durant le Consulat puis l'Empire. La troisième partie présente, durant la période contemporaine (1814-1848), l'émergence du régime parlementaire depuis la Restauration.

History of Law and of public institutions :

The course studies, in a chronological manner from 1789 to 1848, political institutions and constitutions. The introduction will present institutions from the *Ancien Régime* and social tensions on the eve of the French Revolution. The course is then divided into 3 parts. The first part is dedicated to the Revolution period (1789-1799) with its instability and its succession of constitutions. The second part is dedicated to the Napoleonic period (1799-1814) with the *Consulat* and the *Empire*. The third part presents, during the contemporary period (1814-1848) the rise of the parliamentary regime before the *restauration* period.

EXCLUSIVELY ONLINE 1st semester:

Class action: cross analysis in law, history, economy and sociology Ce cours dispensé en anglais vise à encourager une réflexion critique et pluridisciplinaire sur le mécanisme légal de l'action de groupe, qui recouvre l'hypothèse dans laquelle un large groupe d'individus (appelé classe ou groupe) peut contester en justice et dans un seul procès un comportement prétendument illégal d'un défendeur, plutôt que d'assigner ce dernier seuls et isolés à travers d'innombrables procès individuels. Ce qui est un mécanisme légal tout autant qu'un phénomène social sera éclairé par d'autres disciplines telles que l'histoire, l'économie, la sociologie et la culture, les class actions étant en effet très représentées dans les films américains. Le cours entend ainsi confronter la notion de groupe dans le domaine de la sociologie et du droit, comparer les modèles français et américains d'actions de groupe et insister sur les avantages et risques économiques que peuvent présenter les actions de groupe. Le cours est proposé au Semestre, au niveau L3 (l'étudiant doit avoir 2 années minimum d'enseignement supérieur derrière lui). Le cours est réalisé à distance, le niveau B2 en anglais est nécessaire.

This course aims to promote critical and multidisciplinary reflection on the well-known legal mechanism of class action, which covers the situation where a large group of entities (known as a "class") may challenge a defendant's allegedly unlawful conduct in a single lawsuit, rather than through numerous, separate suits initiated by individual plaintiffs. What is a legal but also a social phenomenon will be highlighted by history, economy, sociology and culture as well as class actions play an important part in American movies. The course thus intends to insist on the notion of group and class in sociology and law and also on class actions' economic benefits and risks. This course is proposed at Semester 1, at L3 level (students must have completed 2 years of undergraduate studies). This course is a remote learning. B2 level is required.



Licence Droit 1^{re} année Semestre 2 :

Droit constitutionnel 2 :

Cet enseignement est consacré aux régimes politiques français. Tout d'abord, les III^{ème} et IV^{ème} Républiques dont les pratiques ont montré les dérives du parlementarisme à la française : instabilité politique, confiscation de la souveraineté du peuple par le parlement. La V^{ème} République qui fera l'objet d'une étude approfondie de ses origines à nos jours, a tiré les leçons du passé. Sous l'impulsion du Général de Gaulle, la constitution du 4 octobre 1958, met en place un régime original qui se caractérise par une prépondérance de l'exécutif et singulièrement du Président de la République et un abaissement corrélatif du Parlement. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour garantir le caractère inaliénable de la souveraineté du peuple et la stabilité du régime.

Constitutional Law 2 :

This course is dedicated to the French political regimes. First the IIIrd and IVth Republics, which illustrate the deficiencies of the French parliamentary regime: political instability, people's sovereignty being confiscated by Parliament. The Vth Republic will be analysed in depth from its origins to nowadays to illustrate the fact that lessons from the past were learned. Indeed, under the direction of General de Gaulle, the constitution of the 4th of October 1958 sets up an original regime, with the domination of the Executive power, in particular the President, and a submission of the Parliament, as its main feature. Several mechanisms are also put in place to guarantee the inalienable nature of the people's sovereignty and the regime's stability.

Droit de la famille :

Parce qu'il est directement influencé par les conceptions politiques, morales, éthiques ou encore religieuses en vigueur dans la société, le droit de la famille est un droit vivant, en constante mutation. Il a connu d'importantes évolutions ces dernières années : simplification du fonctionnement de l'administration légale des biens du mineurs, renforcement du rôle du juge du divorce, autorisation des recherches biomédicales sur les embryons conçus *in vitro* avant ou après leurs transferts à des fins de gestation, réforme de la protection de l'enfance, consécration du divorce sans juge, transferts aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des pactes civils de solidarités... Malgré leur diversité, ces réformes présentent plusieurs points communs : elles illustrent la volonté de notre législateur de promouvoir l'égalité tant entre les enfants qu'entre leurs parents, de promouvoir tous les modèles familiaux concevables ou encore d'accorder une place de plus en plus importante à la volonté des individus qui composent les familles. En dépit des nombreuses réformes qu'a connues et que continue à connaître le droit de la famille, une constante demeure : aujourd'hui comme hier, le droit de la famille repose sur deux piliers fondamentaux qui n'ont jamais varié. Il s'agit du **couple** (LIVRE 1) et de **l'enfant** (Livre 2). De ce fait, le droit de droit extrapatrimonial de la famille correspond à l'étude des couples (couple marié, concubinage, pacte civil de solidarité) et de l'enfant (procréation naturelle, procréation artificielle, adoption, autorité parentale...).

Family Law :

Family Law is a living branch of law, in constant development because of its political, moral, ethical and religious influences. In the past few years, many changes have occurred such as the strengthening of the creation of the possibility to divorce without a judge or the authorization of research on embryos conceived thanks to IVF...

Despite their diversity these changes have several elements in common: they exemplify the will of the French legislative power to promote equality: equality between parents and children, or between family models as well as developing the role of the will of individuals who make up families.

However, despite these changes, a general trend endures: Family Law is based on 2 fundamental pillars, the couple (Book 1) and the child (Book 2). As a result, extrapatrimonial Family Law is based on the study of couples (married couples,



cohabiting partners and partners who have entered a PACS –civil union) and on the study of the child (born by natural or medically assisted procreation, adoption, etc...).

Histoire des sources du droit en Europe :

Ce cours a pour objet l'étude des sources juridiques en Europe de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Il porte notamment sur l'importance acquise par le droit romain, la place des coutumes, la notion de droits savants au Moyen-Age, l'émergence des droits nationaux à partir du XVIème siècle, et les codifications du XIXème siècle.

History of sources of Law in Europe :

The course will study the legal sources in Europe from Antiquity to contemporary period. In particular, it will focus on the importance gained by Roman Law, the place given to customs, the notion of medieval learned laws, the rise of national Laws from the XVIth century onwards, and the process of codification of the XIXth century.

Macroéconomie :

Méthode de l'analyse macroéconomique. Les agrégats macroéconomiques (Consommation, investissement, PIB, chômage, inflation...). Fluctuations de court terme et de long terme. Les modèles macroéconomiques fondamentaux (classique, keynesien, IS/LM). Les théories de la croissance. Le rôle de la monnaie. Les politiques macroéconomiques : politiques budgétaires et politiques monétaires.

Macroeconomics :

Macroeconomic analysis methodology. Macroeconomic aggregates (consumption, Investment, GDP, unemployment, inflation...). Fundamental macroeconomic models: classical model, Keynesian model, IS/LM. Theories of Growth, role of currency, macroeconomic policies: budgetary and monetary policies.

Relations Internationales :

La société internationale demeure en partie polémique, et n'est que marginalement judiciaire, bien que les moeurs, les usages et les moeurs internationales ne soient plus tout à fait ce qu'elles ont pu être. Les acteurs se multiplient, la compétition pour la puissance évolue et nombre de menaces à la paix et à la sécurité internationales se renouvellent. Dans ce contexte, le cours traite du comportement des acteurs nationaux et internationaux à l'aune des nouveaux défis auxquels ils sont à présent confrontés. Le cours est organisé en trois parties précédées d'une introduction analysant le cadre théorique de la discipline. La première partie présente les grands acteurs de la scène internationale. La deuxième partie analyse les moyens possibles d'action de ces acteurs pour réguler l'anarchie initiale des relations internationales par le droit. Cette analyse va de pair avec une évaluation critique de quelques oeuvres significatives. La dernière partie étudie l'évolution des relations internationales dans la période présente.

International Relations :

International society has greatly evolved. Actors are multiplying, competition for power evolves and threats to peace and international security develop and mute. In this context, the course deals with the behavior of national and international actors in light of the new challenges they face. After an introduction dedicated to the theoretical framework of the subject-matter, the course is divided into 3 parts. The first part presents the main actors of the international scene. The second part analyses these actors' possible means of action for regulating through law the original anarchy of international relations. The last part studies the evolution of international relations nowadays.



Licence Droit 2^e année Semestre 1 :

Droit administratif 1 :

- Définition et formation historique du droit administratif - Aspects de l'histoire de l'Administration publique - Les sources du droit administratif - Les fonctions administratives : la police administrative et les services publics

Administrative Law 1 :

Definition and historical development of Administrative Law - Historical aspects of Public Administration - Sources of Administrative Law - Administration functions : police and public services.

Droit des obligations 1 :

L'objet de ce cours de droit civil sera le *droit des obligations* dont les deux grands pôles sont le *contrat* (formation et effets du contrat) et la *responsabilité civile* contractuelle (faute contractuelle, causes d'exonération)

Law of Obligations 1 :

The course is dedicated to the analysis of French contract law and civil tort law.

Droit institutionnel de l'Europe :

Le cours analyse l'origine, la nature, la structure et le fonctionnement de l'Union européenne. Ce premier cours consacré au Droit de l'Union européenne contient des connaissances nécessaires pour la compréhension des cours suivants, relatifs au système juridique de l'Union et au droit matériel. A titre introductif, le cours se propose de résumer l'histoire et la raison d'être de la construction des Communautés européennes, puis de l'Union européenne. La première partie du cours décortiquera l'identité constitutionnelle de l'Union : celle-ci sera appréhendée tour à tour comme sujet de droit, comme collectivité politique organisée par le droit et comme appareil bureaucratique. Ses valeurs, ses objectifs et ses compétences seront aussi étudiés. La deuxième partie du cours se concentrera sur la structure et le fonctionnement de l'Union, c'est-à-dire sur les institutions, organes et organismes de l'Union et sur leur interaction. Une première approche, statique, permettra d'analyser les principes institutionnels de l'Union, chacune des institutions prévues par les Traités fondateurs, ainsi que les organes et organismes institués par les Traités fondateurs ou par d'autres sources de droit. Une deuxième approche, dynamique, permettra de comprendre l'essentiel de l'exercice des fonctions législative, budgétaire, d'exécution et internationale.

Institutional Law of the EU :

The course analyses the origins, nature, structure and functioning of the European Union. It is necessary to be able to follow other EU Law courses such as Legal system of the EU or courses related to the substantive freedoms. After an introduction summarizing the history and raison d'être of the EEC and the EU, the first part of the course will analyse the constitutional identity of the EU. The second part of the course will focus on the structure and functioning of the EU: institutions, bodies, etc. of the EU and their interaction. Institutional principles of the EU and the different functions (executive, legislative, budgetary, international...) will be analysed.

Introduction au système juridique anglais :

Ce cours, dispensé en anglais, constitue une introduction aux principaux éléments du système juridique anglais : sources du droit (notamment l'importance de la jurisprudence), présentation des différentes juridictions et des acteurs du monde juridique (*solicitors, barristers, judges*), premiers éléments introductifs de droit privé anglais (procédure civile, droit pénal, droit des contrats).

**Introduction to the English Legal system** (taught in English) :

This course, taught in English, is an introduction to the basic elements of the English legal system: sources of Law (in particular the importance of case-law), the court system and the legal actors (*solicitors, barristers, judges*), basic elements on English civil law (procedure, criminal law, contract law).

Grands systèmes juridiques :

Ce cours porte sur l'introduction au droit comparé, à travers l'étude de dix thèmes correspondant à l'actualité de la matière, par exemple la constitutionnalisation des droits, l'internationalisation des droits, la codification des droits. Des illustrations sont choisies dans de nombreux systèmes juridiques, du Royaume-Uni à la Chine et de l'Allemagne à l'Egypte, entre autres.

Legal systems of the World :

This course is an introduction to comparative law through the study of 10 topical themes, such as the constitutionalisation of rights, their internationalisation or the process of codification of rights. Examples will be drawn from various legal systems from the UK, to China, from Germany to Egypt, among others.

EU Institutional Law : (description to come)**Licence Droit 2^e année Semestre 2 :****EU Policies and Action Law** (taught in English) :

The lectures on EU Policies deal with what the European Union does in order to achieve its aims. The students are supposed to know how the EU works, in other words to have a basic knowledge of its institutional system.

After a quick survey of the rules about the sharing of powers between the EU and its Member States, the lectures will focus on a number of policies and actions of the European Union. The policies and actions of the EU will be chosen in order to highlight different types of relations between EU law and national law and to illustrate the challenges facing the EU. We will talk about the common agricultural policy, the digital strategy, the migration and asylum policy, among others.

Droit administratif 2 :

Après avoir porté sur la définition et l'évolution historique du droit administratif et des juridictions administratives, des sources du droit administratif et des missions administratives (police administrative et services publics), le cours magistral du second semestre traite des instruments de l'action administrative (actes administratifs unilatéraux et contrats de l'Administration) et de certains aspects du contentieux administratif (étude du recours pour excès de pouvoir et partage des compétences entre les deux ordres de juridiction).

Administrative Law 2 :

The course presents the instruments of administrative action (unilateral administrative acts, contracts) and selected topics of judicial review.

Droit commercial :

Le cours de droit commercial de L2 Droit porte sur les thèmes suivants: Commerçants, Actes de commerce, Les formes d'exploitation de l'entreprise commerciale individuelle, Le fonds de commerce, les opérations sur le fonds de commerce, le bail commercial.



Commercial Law :

The course covers the following themes : traders, legal acts, forms of individual enterprises, commercial property, commercial lease...

Droit des obligations 2 :

Ce cours a pour objet d'étudier le droit de la responsabilité civile extracontractuelle, ainsi que les quasi-contrats. Après une introduction générale (présentant l'histoire du droit de la responsabilité, ses fondements et ses fonctions), le premier titre du cours porte sur la responsabilité civile extracontractuelle (droit commun et principaux régimes spéciaux). Le second titre porte sur les quasi-contrats.

Law of Obligations 2 :

The course studies extra-contractual tort law, quasi-contracts. After a general introduction (presenting the history of tort law, its basis and functions), the first part of the course will cover extra-contractual tort law (the common regime and the main specific regimes). The second part covers quasi-contracts.

English Administrative Law :

The point of this lecture is to give students an introductory view of the fundamental aspects of British administrative law. It should allow them to become familiar with the institutional framework of public administration in the UK. It also emphasises on the specific norms that apply to public bodies and administrative decisions. It finally tackles the issue of the judicial review of administrative action.

In that view, students will acquire a sharper knowledge of public law in the UK and will be able to tackle administrative law issues in another legal system by acquiring the fundamental concepts of the matter.

LECTURE OUTLINE :

- INTRODUCTION
- FIRST PART: The Institutional Framework of Public Administration
- SECOND PART: Public Law Norms and the Judicial Review of Administrative Action

Introduction au droit public britannique :

Le cours consiste en une introduction au droit constitutionnel britannique. Après avoir présenté la notion particulière de constitution et ses sources, les principes fondamentaux du constitutionnalisme britannique (suprématie du Parlement, séparation des pouvoirs et rule of law) seront étudiés. La composition et les fonctions du Parlement seront présentées ainsi que le processus de dévolution.

Introduction to UK public Law :

The course is an introduction to UK constitutional Law. The lectures will start with an analysis of the peculiar nature of the UK constitution and its sources. Fundamental principles of British constitutionalism will then be studied (parliamentary supremacy, separation of powers and the rule of law). The composition and function of Parliament and the process of devolution will also be examined.



Licence Droit 3^e année Semestre 1 :

English Tort Law: The course will start with an historical, theoretical, European and comparative introduction to the principles of tort law. Then the course will proceed to analyse English tort law based on the concept of negligence, and study certain particular regimes such as defamation, invasion of privacy, employers liability etc ..., before turning to the issue of reparation. The purpose of the course is, through the analysis of these different regimes, to understand the judicial reasoning, the evolution and limits of this area of Law, including the necessity to take into consideration political and economic exigencies, in light of new contemporary risks.

Droit de la responsabilité administrative :

Responsabilité des personnes publiques fondées sur la faute ; responsabilité des personnes publiques sans faute ; responsabilité du fait des travaux publics

Administrative tort Law:

The course will cover Legal public entities liability based on fault or without it, liability in relation to public works.

Droit des obligations 3 :

Une fois né, le rapport d'obligation suit un régime identique quelle que soit sa source acte ou fait juridiques. Le régime général des obligations est désormais régi par le Titre IV du Livre III du Code civil (suite à l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations). Le cours s'attachera, en suivant le Code civil, à présenter ;

- les modalités de l'obligation qu'elles soient objectives (terme ou condition) ou subjectives (obligations plurales conjointes, solidaires, in solidum, indivisibles),
- les opérations sur obligations c'est-à-dire les différents modes de transmission du contrat, de la créance ou de la dette, la novation et la délégation,
- les actions ouvertes au créancier pour protéger son droit de gage général (action paulienne, action oblique et action directe),
- les modes d'extinction des obligations donnant satisfaction au créancier (paiement, dation en paiement, compensation) ou ne lui donnant pas satisfaction (confusion, remise de dette, prescription, l'impossibilité d'exécuter),
- les restitutions.

L'objectif du cours est de familiariser les étudiants avec des concepts essentiels du droit des obligations.

Law of Obligations 3 :

The aim of the course is to familiarize students with the fundamental concepts of the Law of obligations. The course will, following the civil code, cover various themes :

- Objective or subjective modalities of obligations.
- Different modes of contract transmission, of debt transmission...
- Actions opened to the creditor to protect his/her rights
- Different modes for ending the debt to the satisfaction of the creditor or to its dissatisfaction
- Restitutions.

**Droit des sociétés 1 :**

Après une étude du droit commun des sociétés au premier semestre, le second semestre est consacré à l'étude du droit spécial des sociétés. Le régime juridique des sociétés suivantes sera présenté et analysé : Société en nom collectif (SNC), Société en commandite simple (SCS) et par actions (SCA), Société par actions simplifiée (SAS), Société anonyme (SA).

Company Law 1 :

The first semester covers the common company law. The second semester is dedicated to the studying of special company law. The legal regime of different types of companies will be presented such as *société anonyme* or *société en nom collectif*.

Droit pénal général :

Etude des principes fondamentaux du droit pénal français. Les éléments constitutifs de l'infraction. L'auteur de l'infraction. Les causes d'irresponsabilité pénale. La peine.

Criminal Law :

Study of the main fundamental principles of French criminal Law. Elements of offence, author of the offence, causes of criminal irresponsibility, sanction...

Histoire du droit du travail et conjoncture sociale :

L'enseignement sera présenté autour de trois parties: la relation individuelle de travail, la relation collective de travail, l'administration du travail. Le cours souhaite présenter l'évolution du droit social principalement durant les XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, à l'aune des faits sociaux, des réalités économiques et des idéologies politiques. Il invitera également l'étudiant à mettre en relation la personne, la norme et les conditions de travail et à s'interroger sur les conditions d'un travail digne et, partant, sur le respect de la dignité de la personne.

Labour Law History and social situation :

The course will be divided in 3 parts: individual labor relation, collective labor relation, labor administration. The evolution of Labour Law, mainly from the XVIIIth to the XXth century, will be presented. Students will be invited to question the relation between individuals, legal norms and labor conditions in order to question the meaning of decent labor conditions and respect for the dignity of the person.

Introduction au droit international :

Le cours fournit les bases relatives aux sources, aux sujets et à la mise en oeuvre du droit international public. Les engagements internationaux trouvent leur source dans les traités internationaux, dans la coutume, dans les principes généraux de droit ou dans des actes unilatéraux. Ces sources seront étudiées séparément et dans leurs relations réciproques. Parmi les sujets du droit international, seuls les Etats se caractérisent par la souveraineté, mais les organisations internationales et les personnes jouissent également d'un statut dont il s'agit de préciser les contours. Quelques éléments relatifs à la mise en oeuvre du droit international permettront de mettre en évidence ses interactions avec le droit interne, les éléments essentiels de la responsabilité et les mécanismes de règlement des différends.

Introduction to International Law :

The course presents the basics related to the sources (international treaties, custom, general principles of law, unilateral acts), subjects (States as sovereign entities; it will be necessary to study the status given to international organizations and individuals) and implementation of international Law (interaction with domestic law, fundamental elements of responsibility, dispute settlements mechanisms).

**Philosophie du droit :**

Le cours de philosophie du droit portera sur « les droits dans la cité ». La reconstruction des grandes étapes de l'élaboration des droits en philosophie (le rôle des droits naturels dans le *Léviathan* de Hobbes, le passage de la *Doctrine du droit* de Kant aux droits subjectifs) sera l'occasion d'interroger leurs fondements et leur contenu : existe-t-il des droits antérieurs à la société civile ? Peut-on les déduire de la nature humaine ? Doivent-ils dériver d'un contrat ou peuvent-ils être proclamés sans être fondés par une autorité politique ? Que reste-t-il de ces droits une fois les institutions étatiques établies ? Pourquoi sanctionner la violation des droits s'ils s'imposent par nature ? Y a-t-il plusieurs droits (civils, politiques, sociaux) d'importance inégale ? En faisant dialoguer la philosophie des droits avec l'histoire de leurs déclarations et l'examen de leur portée juridique, le cours abordera également les différentes critiques (utilitaristes, positivistes, marxistes) qui leur sont adressées.

Legal philosophy :

The course will cover « rights in the city ». Thanks to the reconstruction of the major steps in the elaboration of rights in philosophy (natural rights in Hobbes *Leviathan*, the extract related to subjective rights in Kant' *Legal doctrine*) their basis and content will be questioned: are there rights antecedent to society? Can they be deduced from human nature? Should they derive from a contract or can they be proclaimed without being founded by a political authority? What is left of these rights once state institutions are set up? ... Thanks to a dialogue between legal philosophy and the history of rights declaration, the course will also present various critical theories (utilitarianism, Marxist critics ...).

Droit du travail 1 : (description to come)

Labour Law 1: (description to come)

Droit allemand approfondi 1:

Le droit allemand approfondi est un cours tenu en langue allemande qui s'adresse aux étudiants issus de l'accord de coopération avec l'Université de la Sarre ainsi qu'en tant qu'option à tous les étudiants en L3 désirant d'acquérir ou approfondir des connaissances portant sur le droit allemand. Le cours comporte deux parties, la première étant consacrée au droit commercial allemand, la seconde au droit de l'Union européenne de la perspective allemande. La première partie du cours porte notamment sur la définition du commerçant, les règles relatives à la « firma », relatives à la représentation du commerçant, à la comptabilité et la publicité du commerçant et des actes de commerce.

Advanced German Law 1 :

Course taught in German. The first part of the course is dedicated to German commercial Law (the definition of trader, rules related to the firm - representation of trader, accountancy, commercial acts, publicity...)

Libertés publiques :

La première partie du cours de libertés publiques sera consacrée à l'étude des sources et des mécanismes de protection des droits et libertés. La seconde partie du cours portera sur l'étude du régime de plusieurs droits et libertés: protection de l'intégrité physique, principe d'égalité, liberté d'aller et venir, liberté d'expression, liberté de religion.

Civil Liberties:

The first part of the course will cover history, sources and protection mechanisms. The second part of the course will cover different rights: protection of physical integrity, equality principle, freedom of circulation, freedom of expression, freedom of religion.



Licence Droit 3^e année Semestre 2 :

Droit administratif des biens :

Le cours porte sur les moyens matériels et humains des personnes publiques. Il est principalement consacré au droit des propriétés publiques. Compte tenu de leur importance pour l'exercice des libertés publiques et des enjeux économiques qui y sont liés, l'enseignement consiste en une étude approfondie du statut et du régime des biens appartenant aux personnes publiques. Cela inclut une présentation des catégories de biens publics et de leur régime respectif (domaine public, domaine privé, statut particulier des ouvrages publics) et des modes d'acquisition ou de cession (expropriation, préemption, achat, vente).

Administrative law :

The course is about the material and human resources of public persons. It is mainly dedicated to public property law. Given the importance of the subject for the exercise of civil liberties and the economical stakes involved, the course is an in-depth analysis of the legal status and regime of goods belonging to public bodies.

Droit des biens :

Le cours de droit des biens est consacré à l'étude du droit de propriété et des choses qui en sont l'objet. L'acquisition et la perte, l'étendue et les limites de la propriété sont présentées. La propriété d'une chose peut être entre les mains d'une seule personne (la propriété est individuelle) ou entre les mains de plusieurs personnes (la propriété est collective). Des développements sont consacrés à l'indivision, mode collectif d'appropriation. Le droit de propriété confère au(x) propriétaire(s) toutes les utilités de la chose. Mais ces différentes utilités peuvent également être réparties entre plusieurs titulaires de droits distincts. La propriété est alors démembrée. Les démembrements de la propriété, et notamment l'usufruit, sont étudiés. La propriété, l'indivision ou encore l'usufruit sont des notions dont la maîtrise est un préalable indispensable à l'étude du droit patrimonial de la famille en M1 (régimes matrimoniaux, droit des successions et des libéralités).

Property Law :

The course is dedicated to the study of the right to property and to the study of the regime of goods which can be subject to property. Getting/losing property, the scope and limits of property will be presented. The right to property of a good can belong to one or several persons. Developments will be dedicated to undivided property, usufruct etc.

Droit des sociétés 2 :

Après une étude du droit commun des sociétés au premier semestre, le second semestre est consacré à l'étude du droit spécial des sociétés. Le régime juridique des sociétés suivantes sera présenté et analysé : Société en nom collectif (SNC), Société en commandite simple (SCS) et par actions (SCA), Société par actions simplifiée (SAS), Société anonyme (SA).

Company Law 2 :

This course will study the different forms of companies in French Law. The first semester covers the common company law. The second semester is dedicated to studying special company law. The legal regime of different types of companies will be presented such as *société anonyme* or *société en nom collectif*.

Histoire du droit privé allemand : Le cours retrace chronologiquement les grandes étapes de la formation du droit privé allemand en partant des coutumes des tribus germaniques jusqu'à l'adoption de la Loi fondamentale de 1949. Il souligne la diversité des sources de ce droit dans un pays demeuré longtemps sans unité politique et malgré la forte réception du droit romain. L'influence des villes, de la Réforme protestante, des écoles de philosophie (Ecole moderne de droit naturel, Ecole



historique du droit) est de ce fait analysée. La rédaction du BGB (entré en vigueur le 1 janvier 1900) permettra de comprendre cette source essentielle du droit privé actuel. Pour clore, le cours s'intéresse aussi à la période nazi et sa tentative de supprimer le BGB.

History of German private Law :

The course presents from a chronological perspective the major stages of the formation of German private law from the customs of Germanic tribes to the adoption of the 1949 Basic Law. It highlights the diversity of legal sources in a country which stayed for a long time without political unity despite the strong influence of Roman law. The influence of great princes, cities, reformation, legal schools of philosophy (natural law, historical school) is therefore analysed. The building of the BGB (entered into force on 1 January 1900) is key to understanding modern German private law. The course will also mention the nazi period and its attempt to suppress the BGB.

Procédure civile :

Dans un sens technique, la procédure civile correspond à l'ensemble des règles déterminant le déroulement du procès civil, depuis la demande jusqu'au jugement. Elle renvoie ainsi à la manière - une sorte de *mode d'emploi* - dont un procès civil doit être engagé et doit se dérouler jusqu'à son issue qui, normalement, est marquée par une décision de justice devenue définitive. En réalité, la procédure civile permet de répondre à deux questions fondamentales : Qui peut saisir un juge civil ? Comment ce juge doit-il intervenir ? La première question renvoie à la **théorie de l'action en justice** (PARTIE 1) ; la seconde renvoie à la **théorie de l'instance judiciaire** (PARTIE 2).

Civil procedure :

Civil procedure Law covers the rules regulating a civil law trial, from the beginning of the action to the judgment. Civil Procedure Law answers to 2 fundamental questions: who can lodge an application before a civil judge? How this judge ought to intervene ?

These questions will be answered in the 2 parts of the course (theory of action in justice -part 1 and theory of civil trial - part 2).

Procédure pénale :

La procédure pénale rassemble les règles qui gouvernent le procès pénal. Après la définition du cadre général du procès pénal (actions en justice nées de l'infraction, principes gouvernant la recherche des preuves), le cours porte sur les deux phases du procès : la phase préparatoire (enquêtes de police, instruction) et la phase de jugement.

Criminal Procedure :

Criminal Procedure is composed of the rules governing the criminal trial. After the definition of the general framework of a criminal trial, the course will study its 2 phases: the preparatory phase (police investigations, pre-trial judge investigation) and the trial phase.

Droit du travail 2 : (description to come)

Labour Law 2 : (description to come)

Système juridique de l'Union Européenne :

Le cours de Système juridique de l'UE a pour finalité tout d'abord de présenter l'ensemble des normes produites par les institutions de l'Union européenne, puis d'exposer pour les plus importantes d'entre elles leurs caractéristiques, leurs effets juridiques à travers notamment l'articulation entre l'ordre juridique de l'Union et les ordres des Etats membres. Dans une seconde partie, le cours s'oriente sur les problématiques liées à l'application du droit de l'Union pour se conclure sur le



contentieux, en privilégiant les principaux recours offerts aux particuliers en cas de non application ou de mauvaise application du droit de l'Union.

Legal System of the EU :

The course aims at presenting the norms produced by EU institutions, then at highlighting, for the most important ones, their characteristics and legal effects, in particular through the articulation of the EU legal order and the domestic legal orders. The course will focus on different questions related to the application of EU Law and will finish with aspects of judicial review, focusing on the different remedies offered to individuals in case of non-application or misapplication of EU Law.

Droit allemand approfondi 2 :

Le droit allemand approfondi est un cours tenu en langue allemande qui s'adresse aux étudiants issus de l'accord de coopération avec l'Université de la Sarre ainsi qu'en tant qu'option à tous les étudiants en L3 désirant d'acquérir ou approfondir des connaissances portant sur le droit allemand. Le cours comporte deux parties, la première étant consacrée au droit commercial allemand, la seconde au droit de l'Union européenne de la perspective allemande.

Advanced German Law 2 :

Course taught in German. The second part of the course is dedicated to the study of EU Law from a German perspective.

Droit anglais des contrats/ English Contract Law (taught in English) :

This course provides a presentation of the key principles of English contract law and an analysis of extracts from cases and materials in order to promote the development of case reading skills.



Master 1 Semestre 1 :

Droit comparé :

Les grands systèmes de droit : la famille romano-germanique; la famille de la Common Law ; notions générales sur les autres systèmes de droit.

Comparative Law :

The different categories of Legal systems will be covered: Civil and Common Law. Notions on the other legal systems will be provided.

Droit du marché intérieur de l'Union Européenne 1 :

Le cours « Marché intérieur de l'Union » se scinde en deux semestres. Le premier consacré à la libre circulation des marchandises et le second à la libre circulation des personnes. Principe fondamental, la libre circulation structure le marché intérieur de l'Union avec le principe de concurrence libre et non faussée. L'étude des pratiques anticoncurrentielles et des aides d'État fait toutefois l'objet d'un cours spécifique de droit de la concurrence. Le marché intérieur est ainsi entendu strictement dans le cadre de ce cours comme visant « un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions des traités ». L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre les implications, aussi bien en termes de contraintes, que d'opportunités pour les États, les opérateurs économiques et les citoyens européens de relever d'un système supranational qui vise à intégrer économiquement mais aussi politiquement et socialement ses composantes au sein d'un espace européen unifié. Si, à ce titre, l'intégration suppose l'élimination de toute entrave à la libre circulation, elle ne postule pas en revanche l'uniformisation des pratiques, des produits ou des citoyens, pas plus qu'elle n'élimine toute compétence des États pour réglementer ou réguler leurs activités.

Les étudiants devront ainsi comprendre le subtil équilibre qui est recherché entre la préservation de l'unité du marché intérieur européen, qui suppose l'élimination des entraves à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ainsi que le respect des objectifs et intérêts légitimes des États membres. Pour en saisir les nuances, l'apprentissage sera incrémental et suppose, dans cette perspective, de partir du premier laboratoire d'expérimentation du droit de l'intégration : la libre circulation des marchandises. C'est dans ce cadre en effet que la Cour de justice de l'Union, à titre principal, a dégagé les premières définitions de l'entrave et le régime juridique du principe de libre de circulation. Il faut assurer la suppression, non seulement, des obstacles tarifaires aux échanges (c'est-à-dire droit de douane et taxe d'effet équivalant à des droits de douane), mais aussi de toute restriction quantitative aux échanges ou mesures d'effet équivalant à de telles restrictions. Le second semestre, consacré à la libre circulation des personnes, permettra ensuite de discerner les variations de régimes selon que l'opérateur souhaite s'établir dans un autre État membre, prester des services ou simplement exercer sa mobilité intra-européenne voire revendiquer ses droits en tant que citoyen européen. Il sera accordé une place substantielle à la citoyenneté européenne dans le cadre de cette seconde partie du cours en raison des développements jurisprudentiels particulièrement importants qui interrogent aussi bien le champ d'application de l'Union européenne, que, plus globalement ses orientations intégratives.

Law of the Internal Market of the EU 1 :

The first semester of the course is dedicated to the study of free movement of goods, while the second is dedicated to free movement of individuals. Freedom of movement is a fundamental principle of the EU, structuring the internal market with free competition which is the subject of a different course. The aim of this course is to help students understand the implications, constraints, opportunities, for States, economic operators and individuals of an integrated economic, social



and political area. Students will have to understand the delicate balance between the objective of removing the obstacles to free movement of goods and respect for the legitimate aims and interests of Member States.

Droit international privé 1 :

Le cours de **droit international privé I** étudie les relations privées internationales. Le cours appréhende les mécanismes généraux de droit international privé (règles de conflit de juridictions, règles de conflit de lois, lois de police, ordre public international, méthode de la reconnaissance...) permettant aux étudiants de comprendre comment sont régies les relations privées internationales. Par exemple, lorsqu'un Français épouse une Allemande, ou qu'un couple de Français adopte un enfant de nationalité étrangère, qu'un dommage est subi par un Italien du fait d'une publication en ligne d'un magazine anglais ou américain, ou encore qu'une société française conclut un contrat avec une société japonaise, toutes ces relations juridiques d'ordre privé posent des difficultés particulières liées à leur internationalisation. Le cours expose les différentes difficultés suscitées par l'internationalisation des relations et les méthodes suivies pour les résoudre. Sont abordées les questions relatives à la compétence judiciaire internationale (dans quel cas le juge français est-il compétent pour trancher un litige international ?), à la reconnaissance des décisions étrangères en France, ainsi que le droit applicable à une relation privée internationale.

Private International Law 1 :

The course studies private international relations. It covers general mechanisms of private international Law (conflicts of laws, public international order, etc...). The course studies the difficulties created by the internationalization of relations and the methods used to solve them. Different issues will be studied: when is the French judiciary competent to rule on an international dispute? Recognition in France of foreign decisions. Which Law should be applied to an international private relation ?

Fiscalité personnelle et internationale :

PARTIE I : L'ENCADREMENT DU DROIT FISCAL NATIONAL DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL Chapitre 1 – L'ouverture de la fiscalité sur le monde et les manifestations de l'internationalisation du droit fiscal pour les particuliers Chapitre 2 – Le développement du droit fiscal international Chapitre 3 – La conception française du droit fiscal international Chapitre 4 – Les paradis fiscaux face au droit fiscal international PARTIE II : L'ENCADREMENT DU DROIT FISCAL NATIONAL DANS UN CONTEXTE EUROPEEN Chapitre 1. La reconnaissance d'un droit fiscal européen Chapitre 2. Le rôle joué par la CJUE en matière de fiscalité directe PARTIE III : L'IMPOSITION DU PATRIMOINE DES PARTICULIER TITRE I : L'imposition de la détention du patrimoine Chapitre 1. L'ISF Chapitre 2. L'IFI Chapitre 3. La Fiscalité directe locale TITRE II : L'imposition occasionnelle du patrimoine Chapitre 1. Présentation générale des droits d'enregistrement Chapitre 2. Les droits de mutation à titre gratuit Chapitre 3. Les droits de mutation à titre onéreux

Individual and International Taxation Law :

The course will cover the way national fiscal law is impacted by the international context and how international and European fiscal law has developed. It will then focus on individual taxation.

Histoire des idées politiques :

Ce cours a pour objet d'analyser les fondements historiques de la pensée politique occidentale, c'est-à-dire d'étudier la manière dont le pouvoir a été conçu à travers les siècles. La formation de la pensée occidentale du pouvoir sera éclairée par la lecture des grandes oeuvres politiques de l'Antiquité à l'époque contemporaine.

History of Political Ideas :

The course aims at analysing the historical basis of western political thought, meaning the manner in which power has been conceived throughout the centuries.

**Propriété intellectuelle :**

Le terme propriété intellectuelle est singulier mais il englobe le droit de la propriété littéraire et artistique et le droit de la propriété industrielle. Le premier rassemble le droit d'auteur (portant sur des oeuvres) et ses droits voisins (portant sur l'interprétation des oeuvres), le second comprend le droit des brevets (portant sur des inventions), le droit des marques et le droit des dessins et modèles. Harry Potter, la carte à puces et Chanel ! Nous évoquerons toutes ces propriétés intellectuelles, au pluriel, et nous mettrons l'accent sur les évolutions liées au numérique et aux nouvelles technologies.

Intellectual Property Law :

The course will study the different forms of intellectual property from literary and artistic property to Patent and trademark Law. From Harry Potter to Chanel! An emphasis will be placed on the evolution related to digital and new technologies.

Protection internationale et européenne des droits de l'homme 1 :

Le premier semestre du cours de Protection internationale et européenne des droits de l'Homme porte sur le droit international des droits de l'Homme, analysé dans une perspective critique. Après une introduction présentant le phénomène d'internationalisation des droits de l'Homme, les systèmes de protection universels et régionaux seront étudiés (le système européen sera présenté mais son étude approfondie relève du second semestre). Sera ensuite questionnée l'universalité des droits de l'Homme à travers la présentation de différentes théories critiques. Jurisprudence ou doctrine de langue anglaise pourront être utilisées comme supports pédagogiques quand cela sera pertinent.

International and European protection of Human Rights 1 :

The first semester of the course is dedicated to the study of International Human Rights Law. After a general introduction on the internationalization of Human Rights, the universal and regional systems of protection will be studied (the European system will be presented but will be covered extensively during the second semester). The idea of universality of human rights will then be analysed, through the presentation of critical theories of Human Rights.

Transnational Business Law :

Course taught in English. The new course on Transnational Business Law is designed to familiarize you with the body of laws that govern international business transactions, that is, legal relations between entities operating across nation state borders. This course will provide an overview of the international legal environment, from national or supranational legislation (e.g. conflict of law rules) to transnational rules (e.g. the UNIDROIT principles) and international conventions (the Vienna Convention on the International Sale of goods) that may govern transnational private relationships. The course will be particularly focused on transnational sales, transnational companies and transnational litigation through arbitration. Transnational business legal practice also implicates broader issues of globalization. Accordingly, throughout the semester, the changing nature of global governance will also be addressed.

International Trade and Logistics 1 :

International trade is the exchange of goods and services between countries. International trade allows countries to expand their markets and access goods and services that otherwise may not have been available domestically. Results of international trade encompass more competitive markets, more competitive pricing and a wider range and cheaper products to the consumer. The importance of international trade was recognized early on by political economists Adam Smith and David Ricardo.

This course intends to provide knowledge into:

- Global trade and the access to foreign goods and services
- The organization of global value chains which have reshaped industrial production worldwide



- The organization of trade markets (actors, intermediaries, stock exchange)
 - Import and export strategies
 - Innovations in international trade
 - Transports and logistics and how goods are carried and delivered around the world
- And last but not least....
- Environmental impact of international trade.

Master 1 Semestre 2 :

Droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire :

Présentation panoramique de ce droit nouveau et transversal, récemment codifié et consacré dans la Constitution comme un droit fondamental de l'homme grâce à la Charte de l'environnement. La notion d'environnement et l'émergence d'un droit de l'environnement. Les sources du droit de l'environnement : sources écrites de droit international, de l'union européenne et national, sources non écrites. Les grands principes du droit de l'environnement : principes fondateurs et principes d'action environnementale (prévention, information et participation des citoyens, pollueur payeur, précaution, etc...). Les politiques de l'environnement : la politique générale aux niveaux national, international et européen, les grandes orientations législatives (droit de la nature, droit des pollutions et des nuisances, droit des risques).

Environmental Law and Regional Planning Law :

Environment is now included in the Constitution (thanks to the Environmental Charter). The course will present the notion of environment and the emergence of Environmental Law, the sources of environmental Law (written sources of international, European and domestic Law, as well as unwritten sources), the fundamental principles and principles of environmental action (prevention, information and citizens participation, polluter pays, precautionary principle) and environmental policies at national, European and international level, the general legal orientations (law of nature, law of pollution and nuisance).

Droit du marché intérieur de l'Union Européenne 2 :

Le cours « Marché intérieur de l'Union » se scinde en deux semestres. Le premier consacré à la libre circulation des marchandises et le second à la libre circulation des personnes. Principe fondamental, la libre circulation structure le marché intérieur de l'Union avec le principe de concurrence libre et non faussée. L'étude des pratiques anticoncurrentielles et des aides d'État fait toutefois l'objet d'un cours spécifique de droit de la concurrence. Le marché intérieur est ainsi entendu strictement dans le cadre de ce cours comme visant « un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions des traités ». L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre les implications, aussi bien en termes de contraintes, que d'opportunités pour les États, les opérateurs économiques et les citoyens européens de relever d'un système supranational qui vise à intégrer économiquement mais aussi politiquement et socialement ses composantes au sein d'un espace européen unifié. Si, à ce titre, l'intégration suppose l'élimination de toute entrave à la libre circulation, elle ne postule pas en revanche l'uniformisation des pratiques, des produits ou des citoyens, pas plus qu'elle n'élimine toute compétence des États pour réglementer ou réguler leurs activités. Les étudiants devront ainsi comprendre le subtil équilibre qui est recherché entre la préservation de l'unité du marché intérieur européen, qui suppose l'élimination des entraves à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ainsi que le respect des objectifs et intérêts légitimes des États membres. Pour en saisir les nuances, l'apprentissage sera incrémental et suppose, dans cette perspective, de partir du premier laboratoire d'expérimentation du droit de l'intégration : la libre circulation des marchandises. C'est dans ce cadre



en effet que la Cour de justice de l'Union, à titre principal, a dégagé les premières définitions de l'entrave et le régime juridique du principe de libre de circulation. Il faut assurer la suppression, non seulement, des obstacles tarifaires aux échanges (c'est-à-dire droit de douane et taxe d'effet équivalant à des droits de douane), mais aussi de toute restriction quantitative aux échanges ou mesures d'effet équivalant à de telles restrictions. Le second semestre, consacré à la libre circulation des personnes, permettra ensuite de discerner les variations de régimes selon que l'opérateur souhaite s'établir dans un autre État membre, prester des services ou simplement exercer sa mobilité intra-européenne voire revendiquer ses droits en tant que citoyen européen. Il sera accordé une place substantielle à la citoyenneté européenne dans le cadre de cette seconde partie du cours en raison des développements jurisprudentiels particulièrement importants qui interrogent aussi bien le champ d'application de l'Union européenne, que, plus globalement ses orientations intégratives.

Law of the Internal Market of the EU 2 :

The first semester of the course is dedicated to the study of free movement of goods, while the second semester is dedicated to free movement of individuals. Freedom of movement is a fundamental principle of the EU, structuring the internal market with free competition which is the subject of a different course. The aim of this course is to help students understand the implications, constraints, opportunities, for States, economic operators and individuals of an integrated economic, social and political area. Students will have to understand the delicate balance between the objective of removing the obstacles to free movement and respect for the legitimate aims and interests of Member States.

International Economic Law :

Course taught in English. This course provides an introduction to an important field of international economic law: international investment law. When an enterprise invests abroad, it takes economic and political risks. What rules of international law protect foreign investments? The first aim of the course is to introduce the main features of international investment law as a general system, to understand why it has become so effective, why it is controversial and how it could evolve. Thus, the course starts with an overview of current flows and stocks of international investments and summarises the history and the purposes of international investment law. Treaties (especially bilateral investment treaties) are the main source of international investment law. However, other sources of international law (customary law and general principles of law) play a role, and the interplay of international investment law with national law and EU law also needs to be understood. The settlement of investment disputes, currently mainly based on arbitration, is a specific feature of investment protection, which contributes to its effectiveness. The course also aims at introducing some crucial issues of bilateral investment treaties and arbitral practice, including the definition of investment, the prohibition of discrimination (especially through most-favoured nation and national treatment clauses), and other substantive standards of protection (especially fair and equitable treatment and the prohibition of unlawful expropriation).

Droit international privé 2 :

L'enseignement consiste en une application de la théorie générale du droit international privé étudiée au premier semestre à diverses matières. Seront ainsi étudiés le droit des obligations (première partie) puis le droit des personnes (seconde partie). Dans la première partie, les obligations contractuelles seront abordées dans un premier temps. Après avoir rapidement traité du conflit de juridictions, le conflit de lois fera l'objet de développements substantiels (droit commun, Convention de Rome, Règlement Rome I, conventions spéciales). Les obligations non-contractuelles feront, dans un second temps, l'objet du même traitement (rappel des règles essentielles à propos du conflit de juridictions, droit commun, Règlement Rome II, convention spéciales pour le conflit de lois). Dans la seconde partie, relative au droit des personnes, les couples (mariés et non-mariés) feront l'objet de la plupart des développements. Seront abordés la formation du couple et ses conséquences (personnelles et patrimoniales), la rupture ainsi que la responsabilité parentale.

**Private International Law 2:**

The course applies the general theory of private international law studied during the 1st semester to different subjects: obligations (conflicts of laws and of jurisdictions) and status and capacity of persons

Droit international public approfondi :

I. Certains grands domaines de coopération internationale a. Le patrimoine commun de l'humanité b. La protection internationale de l'environnement c. Relations diplomatiques et consulaires **II. Guerre et paix en droit international** a. Le recours à la force b. Le *jus in bello* c. Le maintien de la paix

Advanced International Public Law:

The course will cover certain areas of international cooperation (common heritage of humanity, international protection of the environment, diplomatic and consular relations...) and will study topics related to war and peace in international law (use of force, *jus in bello*, peace keeping).

Droit pénal international et européen :

Lorsqu'une infraction est commise dans un contexte supranational (commerce illicite d'espèces protégées, pollution maritime, trafic illicite de stupéfiants, traite des êtres humains, corruption transnationale, blanchiment d'argent...), le droit pénal international doit déterminer quel Etat sera compétent pour juger les responsables et comment l'entraide policière et judiciaire interétatique s'organise pour qu'un procès puisse se tenir dans les meilleures conditions malgré l'éclatement géographique de l'affaire. Trois points fondamentaux seront donc envisagés. Tout d'abord, le droit pénal international et européen se soucie de définir des infractions harmonisées au niveau supranational, visant à protéger des valeurs essentielles telles que la vie et l'intégrité physique, la dignité ou encore l'environnement. Ensuite, l'existence de telles infractions pose la question de la compétence juridictionnelle, qui permettra, au final, l'application des mécanismes de mise en oeuvre de la répression et le prononcé des sanctions pénales.

International and European Criminal Law :

When a criminal offence is committed within an international context (illicit trade in narcotics, trafficking in human beings, transnational corruption, money laundering, etc.), international criminal law determines which State has jurisdiction to sue the authors. It also organizes police and judiciary intergovernmental cooperation in order for a trial and all legal procedures to take place in the best possible conditions.

3 key points will be covered: How international and European criminal law harmonize offences at the supranational stage in order to protect essential values such as life, physical integrity, dignity or the environment; then the fact that the existence of these offences raises the issue of the competent jurisdiction which will at the end determines the application of sanction mechanisms.

Histoire du droit pénal :

Ce cours a pour objet de présenter l'histoire du droit pénal de l'Antiquité à l'époque contemporaine. L'histoire du droit de punir et des conceptions de la peine sera ainsi éclairée d'abord par l'étude du droit romain et des droits médiéval et moderne. Le cours analysera ensuite les évolutions du droit pénal et de la procédure à compter du XVIIIe siècle, tant d'un point de vue des théories juridiques (Beccaria et les réformateurs) que du droit en vigueur (de la Révolution aux codifications napoléoniennes). Enfin, le droit pénal des XIXe et XXe siècles fera l'objet d'une présentation permettant de saisir les enjeux les plus contemporains.

Criminal Law History :

The course aims at presenting the History of Criminal Law from antiquity to contemporary era. The History of the right to punish and conceptions of punishment will be examined thanks to Roman Law and Middle Age and modern Law. The course



will then examine the evolutions of Criminal Law from the XVIIIth century onwards, from a theoretical perspective (Beccaria) and from a positive Law perspective (from the revolution to Napoleonic codifications). Finally, Criminal Law from the XIXth and XXth centuries will be presented so as to understand more contemporary issues.

L'Europe dans la pensée politique :

Au XXe siècle, pour accompagner, « légitimer » les grandes étapes de la construction européenne, des intellectuels, fortement engagés dans le processus d'intégration européenne ont élaboré une galerie de portraits des précurseurs de l'idée européenne. Il s'agira ici de faire une histoire critique de l'idée d'Europe dans la pensée politique sera organisée en trois parties : Précurseurs / Contradicteurs / Fondateurs Les précurseurs ont imaginé une Europe à laquelle ils s'identifiaient, ou qu'ils identifiaient à la structure que leurs mécènes dirigeaient. L'Europe était pour eux un territoire plus grand à dominer. Leurs continuateurs, eux, ont imaginé une Europe qui préserverait leurs valeurs. Au XIXe siècle, ces idées d'Europe s'intègrent dans un corpus d'idées politiques identifiées : libéralisme, socialisme, nationalisme, internationalisme... Les continuateurs sont ainsi entrés dans un long débat contradictoire, se répondant les uns aux autres. Enfin, après les grandes épreuves qu'ont été les conflits mondiaux du XXe siècle, les fondateurs ont plus ou moins consciemment puisé dans ce corpus d'idées politiques. Le plan détaillé du cours, une bibliographie indicative ainsi qu'une collection d'extraits de textes figureront sur l'environnement numérique de travail (plateforme moodle).

Europe in political thought :

During the XXth century in Europe, as the process of integration of states had already begun, some intellectuals deeply engaged into the European construction started to create a « gallery of portraits » of the precursors of European idea, in order to accompany and legitimate this political process. This course offers a critical history on the European idea within the frame of political thoughts, centered on 3 parts: precursors, Successors and Founders.

The forerunners imagined a Europe to which they could identify themselves. To them, Europe was a large territory to dominate. The successors imagined a Europe that would preserve their values; during the XIXth century, these ideas integrated other well identified political thoughts: liberalism, socialism, nationalism, internationalism... The successors then started a long debate, arguing one to each other. Finally, after the two world conflicts of the XXth century, the founders have drawn, more or less consciously, from this political "think tank".

The bibliography and a detailed plan of the course are available on moodle.

International Economics : (description to come)

International Trade and Logistics 2 :

Countries' capacity to expand markets and access foreign goods and services greatly varies around the world. The World Trade Organization (WTO) is the only global international organization dealing with the rules of trade between nations. The goal is to help producers of goods and services, exporters, and importers conduct their business and to resolve and prevent trade disputes. In search of better performance, firms have fragmented production processes in global value chains. The constant search for greater efficiency raises environmental concerns.

This course intends to provide knowledge into:

- Discrepancies throughout the world in terms of trade and innovation capacity
- Enforcement of trade agreements and dispute settlement
- The consequences of trade wars on national economic development
- The distribution of products worldwide
- Strategic alliances in the logistics sector
- Decarbonation of maritime transport of goods



Protection internationale des droits de l'homme 2 :

Le semestre est spécifiquement consacré à l'étude de la protection des droits de l'homme dans le cadre régional européen, plus spécialement de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne. Méthodes d'interprétation utilisées par la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité européen des droits sociaux. Les droits consacrés par la Convention européenne (problèmes choisis). Le contrôle du respect des dispositions de la Convention et de la Charte.

International and European protection of Human Rights 2 :

This semester is dedicated to the study of regional European system of human rights protection, more specifically to the European Convention on Human Rights and the European Social Charter. Interpretation techniques used by the European Court of Human Rights and the European committee of social Rights will be studied. Different rights will be studied as well as the protection mechanisms of the Convention and the Charter.